



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 8472

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique de prévention en matière de lutte contre le sida. D'année en année, l'épidémie de sida ne cesse de s'étendre. L'Afrique subsaharienne continue de s'enfoncer dans la catastrophe. En Asie et en Europe orientale, l'épidémie pourrait rapidement échapper à tout contrôle. Selon l'ONUSIDA, 42 millions de personnes sont porteuses du virus du sida, 5 millions victimes de nouvelles infections et 3,1 millions de décès au cours de l'année qui se termine. Tandis que 91 % des Français sont d'avis qu'il y a un vrai problème de santé publique, il est indispensable de remobiliser les Françaises et les Français face aux dangers de cette maladie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures de prévention il souhaite mettre en oeuvre en matière de lutte contre le sida.

Texte de la réponse

L'épidémie mondiale de sida dont on pouvait espérer la stabilisation ne cesse de croître, comme en témoignent les chiffres publiés par l'ONUSIDA. En France, l'évolution de l'épidémie dans la population hétérosexuelle est liée en grande partie à l'augmentation des cas dans la population étrangère originaire d'Afrique subsaharienne. De plus, le constat d'une reprise des comportements à risque et la résurgence de certaines infections sexuellement transmissibles, telle l'épidémie de syphilis récemment observée chez les homosexuels, font craindre une reprise de l'épidémie dans certaines populations qui restent particulièrement exposées (homosexuels, usagers de drogues par voie intraveineuse et migrants originaires d'Afrique subsaharienne). Dans ce contexte, la lutte contre cette maladie reste une priorité du Gouvernement français, qui a adopté un plan national triennal 2001-2004 doté de moyens financiers significatifs. Les principaux objectifs de ce plan sont la mise en oeuvre de stratégies de prévention en direction de publics prioritaires et le maintien de l'effort préventif en population générale. Cela s'est notamment traduit par une campagne télévisée qui a fait l'objet d'une importante diffusion en décembre 2002. Le thème de cette campagne portait sur le dépistage comme élément d'une stratégie individuelle de prévention, le dépistage permettant également l'accès au suivi médical et aux traitements. En 2003, le programme de travail de l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé comporte de nombreuses actions de communication en direction de la population générale et en particulier des jeunes, ainsi que la diffusion gratuite d'outils de prévention, et notamment de préservatifs masculins et féminins, en direction des populations les plus précaires. Une part significative des crédits de lutte contre le sida concerne le financement de programmes d'actions de proximité, pour la plupart menés par des associations locales et qui ont pour objectif d'améliorer la prise en charge médico-sociale des personnes atteintes. Enfin, dans le cadre de l'Union européenne, la France participe au programme de prévention du sida et autres maladies transmissibles et à l'effort financier pour la recherche de traitements pour les pays en voie de développement. Au plan international, des actions de coopération, auxquelles les établissements de santé contribuent largement, sont menées dans le cadre du GIP Esther.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8472

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4779

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1877